

Foire aux questions suite à la formation sanitaire des personnels des écoles le lundi 11 mai et le mardi 12 mai 2020

Mise à jour le 05 juin 2020



LE PORT DU MASQUE

01. Qui est concerné par le port du masque ?

Le masque est proscrit en maternelle et n'est pas conseillé en élémentaire : il doit être utilisé correctement, ce qui est très compliqué sur le long terme. Quand un enfant vient avec un masque, il doit savoir l'utiliser et il doit être d'accord pour le faire.

Pour votre information le décret paru le 31 mai 2020 (article 36), modifie le port du masque pendant les cours pour les enseignants qui sont à distance de plus d'un mètre des élèves.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/5/31/SSAZ2013547D/jo/texte>

02. Port du masque : quels sont les bons et mauvais gestes ?

Une fois mis on ne l'enlève plus, on ne le touche plus. Quand on le touche, on multiplie le risque de contamination et en plus on casse la fibre (devient poreux).

On le met et on le retire par les élastiques sans jamais toucher le devant du masque.

On le place tel que dans la poubelle sans le manipuler.

Avant et après manipulation, on se lave les mains.

03. Peut-on juste mettre le masque en quarantaine avant de le réutiliser ?

Non.

Si jetable, il doit être jeté.

Si réutilisable, il doit être lavé à 60° au moins 30 minutes.

04. Comment faire pour boire avec le masque ?

Retirer seulement un côté en le manipulant par l'élastique, le laisser pendre sur le côté du visage, le remettre en ne touchant que l'élastique (préférer les masques avec élastiques plus faciles à manipuler mais variable selon les livraisons).

NOTA : Adopter les gobelets jetables ou des gobelets individuels, dans ce cas s'assurer qu'ils ne sont pas en contact ni touchés par les autres.

05. Ni gants, ni masques, ni gel ?

Gants : voir avec la mairie. Privilégier le lavage des mains.

Des masques et du gel hydro-alcoolique sont fournis par l'Éducation nationale pour les enseignants et les enfants symptomatiques isolés (cas suspects).

06. L'enseignant peut-il retirer son masque à l'occasion d'une séance de lecture par exemple ?

Oui, mais respecter une distance au moins de 1,5 m (configurer sa classe) et manipuler le masque le moins souvent possible afin de limiter le risque de contamination.

07. Faut-il mettre un masque dans la cour de récréation ?

Oui, l'enseignant doit le porter car la distanciation n'est pas facile à respecter au cours d'une récréation où les demandes des élèves peuvent être nombreuses.

08. Peut-on refuser un enfant qui se présente à l'école avec un masque ?

Oui, pour un enfant scolarisé en maternelle, l'enseignant n'a pas à surveiller son utilisation, un mésusage pouvant être dangereux.

Non, on ne peut pas refuser pour un enfant scolarisé en élémentaire, à condition qu'il en maîtrise l'usage, il sera alors nécessaire de faire le point avec les parents.

09. Que faire quand un enfant vient à l'école avec un masque fait maison ?

Il est probable qu'on ne puisse pas refuser un masque fait maison s'il est bien géré par l'enfant.

Il doit être changé régulièrement et lavé dans les règles. Les parents qui fournissent un masque prennent leurs responsabilités.

L'école ne fournit pas de masques aux enfants, sauf pour l'isolement des cas suspects ou préconisation particulière.

10. Que font les enfants de leur masque au bout de 4 heures ?

Masque jetable : ils le jettent dans une poubelle munie d'un sac classique.

Masque tissu : ils le ramènent à la maison dans un sac plastique dédié.

11. Comment éviter la buée sur les lunettes avec le masque ?

Il faut bien plaquer sur le nez la partie rigide modulable.

12. Doit-on porter un masque différent sur le trajet et à l'école ?

Non, s'il est mis à 8 heures, il peut être porté jusqu'à midi.

13. Les personnels des écoles peuvent-ils utiliser des masques faits maison ?

Il faut utiliser en priorité les masques fournis (Éducation nationale ou mairie) : l'utilisation d'un masque maison engage la responsabilité de l'agent.

14. Le port du masque par les adultes peut-il être anxiogène pour les enfants (il masque les expressions du visage) ?

On peut travailler avec eux, leur expliquer que c'est pour leur protection. Si besoin solliciter la psychologue scolaire.

15. Quel masque met-on à un élève qui présente des symptômes ?

Les masques pédiatriques (de petit taille) sont prévus à cet effet et ont été livrés dans les écoles par la DSDEN.

16. Un masque humide doit-il être changé ?

Oui, car il ne protège plus.

17. Où jeter son masque ?

Dans une poubelle munie d'un sac classique.

18. Peut-on utiliser une visière ?

Oui, elle est autorisée, mais uniquement en plus du masque.

LE LAVAGE DES MAINS

19. Pour le lavage des mains, faut-il utiliser de l'eau froide ou de l'eau chaude ?

Cela n'a pas d'importance car ce sont les tensio-actifs contenus dans le savon qui agissent.

20. Quel type de savon doit-on utiliser ?

Un savon classique tel que le savon de Marseille suffit.

21. Les gants sont-ils utiles ?

Non, c'est une fausse bonne idée car ils peuvent être contaminés comme des mains sales et ne dispensent pas du lavage des mains.

22. Quand le gel hydroalcoolique doit-il être utilisé ?

Il doit être utilisé quand le lavage des mains au savon n'est pas possible.

L'usage du gel est déconseillé chez les enfants et prohibé en maternelle. Le gel est à réserver à l'adulte.

23. Que faire quand on est allergique au gel hydroalcoolique ?

Il ne faut pas l'utiliser et pratiquer uniquement le lavage des mains au savon.

24. Faut-il du gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école ?

Non, il n'est pas souhaitable car il est rappelé que l'enfant doit aller se laver les mains dès qu'il entre à l'école.

25. Quel type de poubelles faut-il utiliser ?

Les poubelles sans couvercle sont préférables car elles évitent la multiplication des points de contact. On préconise une poubelle fermée pour les masques et mouchoirs uniquement si elle peut s'ouvrir sans contact manuel.

26. Faut-il prévoir des poubelles individuelles par enfant pour éviter les déplacements ?

Non, après s'être mouchés, les enfants devront se déplacer pour aller se laver les mains.

Il faut placer les poubelles de la classe dans des endroits stratégiques : un peu à l'écart, vers les portes et le point d'eau.

LA DISTANCIATION PHYSIQUE

27. Un élève qui n'est pas en capacité d'appliquer les gestes barrières, peut-il être accueilli à l'école ?

Non, un élève qui n'est pas en capacité d'appliquer les gestes barrières ne peut être accueilli à l'école actuellement.

L'accueil d'un élève en situation de handicap doit faire l'objet d'une concertation entre l'école et la famille avec l'aide du médecin scolaire ou de PMI et éventuellement de l'enseignant référent.

28. L'élève peut-il apporter son doudou ou des jouets de la maison ?

Il faut limiter le plus possible les échanges de matériel maison / école : privilégier un doudou qui reste à l'école et éviter l'introduction de jouets.

29. Les enfants peuvent-ils apporter leur cartable ?

Les cartables ne sont pas interdits. Ils seront manipulés par leur propriétaire. On peut aussi choisir de ne pas donner de travail à la maison.

30. Y a-t-il des précautions à prendre avec le matériel des élèves (cahiers, crayons, feuilles, ...) ?

Il faut éviter ou limiter les échanges de matériel, se laver les mains avant et après la manipulation, adapter si possible la pédagogie car les données scientifiques de durée de vie du virus sur une surface sont incertaines

31. Faut-il laver les draps des petits lits réservés à la sieste tous les jours ?

Le lavage des draps tous les jours n'est pas préconisé. Aérer le plus possible la pièce.

Il est nécessaire de bien respecter la distance de 1 mètre entre chaque lit.

Chaque enfant a son propre lit avec son nom (une couverture identifiée par enfant).

32. Les enfants de soignants doivent-ils être mêlés aux autres ?

Les enfants de soignants sont accueillis avec les autres : les isoler serait discriminant, et par ailleurs, les soignants sont généralement responsables et respectueux des gestes barrières.

33. Y-a-t-il une nouvelle procédure pour la gestion des accidents scolaires ?

Non, la procédure est identique (lavage des mains avant et après, port de gants) –.

Pour la poche de froid : l'envelopper dans un papier jetable, puis la désinfecter.

34. Comment procéder pour le matériel pouvant difficilement être nettoyé / désinfecté (fiches, cahiers, livres, matériel de manipulation ...) ?

Les données scientifiques sur la durée de vie du virus sur les surfaces sont incertaines (quelques heures d'après le site du gouvernement sur la COVID 19).

Pour les fiches et cahiers, il faut privilégier l'autocorrection immédiate par l'élève.

Pour les livres, il faut les entreposer quelques jours avant de les redonner à un autre élève. Aérer le plus possible les locaux.

35. Les manuels et cahiers partis à la maison pour le confinement peuvent-ils être rapportés ?

Oui, s'ils sont rangés dans le bureau de l'élève et manipulés exclusivement par celui-ci.

36. Peut-on garder un matériel de manipulation (jeux...) pour un même élève sur une semaine sans le désinfecter ?

Oui, s'il est entreposé individuellement et si la surface de travail est lavée et désinfectée chaque jour.

37. Y-a-il des risques quand on distribue des copies, documents, ... et que l'on manipule du papier ?

Non, si on se lave correctement les mains avant et après manipulation, mais il faut éviter le plus possible l'utilisation des supports papier.

38. Quelles sont les préconisations pour le matériel commun des adultes (ordinateurs, photocopieurs, massicot ...) ?

Dans la mesure du possible, il faut se laver les mains avant et après usage, sinon utiliser le gel hydroalcoolique (placé à proximité de l'appareil).

Il faut désinfecter au moins une fois/jour le matériel.

On peut aussi filmer le matériel pour en faciliter le nettoyage dans la journée et le protéger, mais le film doit être changé le plus souvent possible et au moins chaque jour.

39. Adultes et enfants doivent-ils changer de vêtements tous les jours ?

Oui, cela est conseillé, toutefois l'école est un lieu de vie et pas un milieu hospitalier.

40. Le port de la blouse est-il conseillé ?

Non.

41. Les personnels en travail coupé avec retour à la maison (personnel mairie) ou exerçant sur plusieurs établissements doivent-ils se changer à chaque fois ?

Non, on peut sortir ou changer d'établissement sans se changer mais en reprenant le protocole d'arrivée à chaque fois.

42. Faut-il prévoir des chaussures spécifiques pour l'école ?

Non, mais il est conseillé de se déchausser dès le retour à la maison.

43. Comment faire avec les PS et TPS qui ne savent pas se moucher ?

Il faut les aider à se moucher, en se positionnant de préférence derrière l'élève, éventuellement en mettant des gants, mais toujours en se lavant les mains avant et après.

44. Faut-il désinfecter les enfants à l'entrée de l'école ?

Non, en arrivant, les enfants commencent par aller se laver les mains.

L'entrée à l'école doit être organisée de façon à limiter les regroupements de personnes. La personne qui fait l'accueil peut avoir du gel sur elle pour son usage.

45. Comment faut-il regrouper les enfants à la cantine ?

L'idée est de conserver les mêmes groupes d'enfants sur le périscolaire et sur le temps scolaire. Une réflexion avec la mairie a du être faite.

46. Comment appliquer les mesures de distanciation dans les transports scolaires et les garderies ?

Dans les transports, un seul élève pour deux places du côté fenêtre.

Dans les garderies, on doit respecter la distanciation comme dans une classe et appliquer les gestes barrières.

47. Quand les enfants apportent leur déjeuner, y a-t-il un protocole à respecter ?

Les frigos et micro-ondes sont à proscrire. Si le repas provient de la maison, il doit être dans une glacière avec un pain de glace.

48. Y-a-il des spécificités pour l'accueil des enfants en situation de handicap accompagnés par des AESH et/ou des ATSEM ?

Oui, les modalités de cet accueil sont actuellement étudiées par le Rectorat.

49. Que font les AESH quand l'enfant dont ils s'occupent ne vient pas à l'école ?

Ils sont occupés ailleurs (cf. coordinateur PIAL).

CAS POSSIBLE OU ÉLÈVE PRÉSENTANT DES SIGNES ÉVOCATEURS DE COVID 19

50. Y-a-t-il un risque au retour des élèves à l'école ?

Non, la Société Française de pédiatrie, dans un rapport du 25 avril 2020, encourage le retour à l'école des enfants car les données pédiatriques concernant l'infection à COVID 19 sont rassurantes : les formes sévères sont restés très rares chez l'enfant.

51. Les élèves asthmatiques doivent-ils rester chez eux ?

Non, ils ne sont pas plus à risque de contracter la maladie.

52. L'enfant doit-il présenter plusieurs signes évocateurs ou un seul suffit ?

Un seul signe suffit. Il faut que les signes soient apparus pendant la journée : changement d'état de l'enfant. Le directeur prévient les parents qui contactent le médecin traitant.

53. Faut-il prévenir les autres parents de la classe ?

Non, ce n'est pas nécessaire dans un premier temps. Il faut appeler le numéro unique

03 85 22 55 31

et suivre les instructions données.

54. Quand un élève présente des signes, que fait-on des autres élèves ?

L'élève est isolé dans une salle dédiée sous la surveillance d'un adulte en attendant l'arrivée des parents. La salle de classe est aérée, on évite dans l'immédiat d'utiliser la place de l'élève parti.

Les IEN sont prévenus et prennent les décisions avec le Maire et les services de santé. La constitution de groupes fixes est impérative car elle facilite l'identification des cas contacts à risques.

55. Le nettoyage de la classe doit-il être fait le soir comme d'habitude ou immédiatement après le départ du cas suspect ?

Le nettoyage ainsi qu'une désinfection doivent être effectués le soir.

56. Les symptômes peuvent être dus à autre chose, faut-il tester systématiquement ?

On reste sur le principe qu'un enfant malade ne vient pas à l'école. Les parents contactent le médecin traitant : c'est lui qui décide des suites à donner. Il leur sera demandé une attestation confirmant la consultation médicale.

57. Comment choisir la salle dédiée à l'isolement ?

C'est de préférence une salle non encombrée et ventilée, dans une partie peu fréquentée de l'école, si possible proche d'un point d'eau. Mais dans tous les cas, le lavage des mains ainsi que le port du masque sont impératifs pour la personne qui surveille ainsi que pour l'élève malade (sauf pour un élève de maternelle).

58. Comment faire pour isoler un élève quand on n'a pas de salle dédiée et pas de personnel pour surveiller ?

S'il n'existe pas d'espace dédié ni d'adulte pour surveiller, on peut aussi isoler l'enfant dans un coin de la classe. On ne pourra pas reprocher au directeur une option anticipée et réfléchie.

59. Si un membre de la famille fait part à l'école qu'il est atteint de la COVID 19, peut-on refuser un enfant ?

Il faut prévenir le personnel de santé pour évaluer la situation. Si la quatorzaine a été respectée par l'enfant, il peut revenir à l'école.

60. Qui décide de la fermeture d'une école ou d'une classe si une personne est atteinte de la COVID19 ?

C'est l'ARS qui décide de la procédure à suivre avec l'IEN, le Maire et les personnels de santé.

61. Est-ce que les enseignants seront testés si un cas COVID est confirmé ?

Il n'y a pas de test systématique prévu si le port du masque et les gestes barrières sont bien respectés. Il faut rester vigilant sur l'apparition de signes chez les autres personnes.

62. La famille doit-elle transmettre à l'école le résultat du test d'un élève ?

Oui, la COVID 19 fait partie des maladies à déclaration obligatoire. La décision de transmettre les résultats appartient à la famille car tout résultat d'examen médical est couvert par le secret médical. De fait, personne ne peut l'exiger mais cela facilite et accélère la gestion.

63. Si un cas de COVID est avéré dans une école, qui contacte le directeur pour remplir l'enquête de l'ARS ?

Le médecin scolaire ou l'infirmier scolaire sont prévenus par le numéro unique

03 85 22 55 31

Ils contactent le directeur pour établir la liste des sujets contacts lors des activités scolaires et péri-scolaires (nom, prénom, classe, date du dernier contact, téléphone).